

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Quatorze, le **05 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
06 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

8^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.
ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-
LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers
Municipaux.

Objet : Rénovation de 2 logements
Communaux.
Demande de DETR.

N° 108/2014

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	Mme BENOIT Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Maire-adjoint, expose au Conseil
Municipal le projet de rénovation-réhabilitation de 2 logements communaux au 1 rue de Lorient et
au 13 rue Pasteur.

Les services techniques municipaux, maître d'œuvre, chiffront les
travaux à la somme totale de 91 200 € HT dont 54 700 € pour le logement du 1 de la rue de
Lorient et 36 500 € pour celui du 13 rue Pasteur.

L'Assemblée délibérante unanime décide :

- D'approuver ces travaux dans ces 2 logements,
 - De s'engager à les réaliser, la dépense intervenant sur l'opération n° 816 du budget
communal,
 - De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des
Territoires Ruraux pour aider à leur financement,
 - D'arrêter le plan de financement comme suit :
- | | |
|------------------------------|-------------|
| * DETR | 36 480,00 € |
| * autofinancement (hors TVA) | 54 720,00 € |
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser cet investissement dès l'obtention de
la subvention, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,